

ASSEMBLEE GENERALE

District Somme Football

Samedi 5 octobre 2019

Clubs présents :

ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE 531914, S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE 500253, U.S. ABBEVILLE 501016, F. C. AILLY VAUCHELLES 581679, LA FRATERNELLE AILLY S/NOYE 501119, F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA 563785, USOAAS 501071, A.S. 2 A 549631, U.S. ALLONVILLE 536973, A. DE FOOTBALL D'AMIENS 690166, A.C. AMIENS 530323, AMIENS D.Z. F. C. 580958, AMIENS F.C. 552113, AMIENS PICARDIE F. C. 550534, AMIENS RIF 552643, AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL 500240, C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE 500524, ESP.S. PIGEONNIER AMIENS 534402, F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS 528073, O. AMIENS 500317, R.C. AMIENS 500345, TEAMS5 ACADÉMIE 564025, U.S. CTRE HOSPITALIER AMIENS 602263, A.J. D'ARGOEUVES 547776, AM.S. ARREST 519788, F.C. ARVILLERS 519588, L'AUXILOISE 500442, ET. S. DES DEUX VALLEES 563784, UNION SPORTIVE DE BEAUQUESNE 564157, FOOTBALL CLUB BEAUVAL 564114, S.C. BERNAVILLE PROUVILLE 514191, U.S. BETHENCOURT S/MER 501318, STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOURT 500872, F.C. BLANGY TRONVILLE 524241, U.S. BOUILLANCOURT EN SERY 546152, J.S. BOURSEVILLE 519738, A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOURT 524022, A. ANCIENS ELEVES BRAY S/SOMME 521004, F.C. BREILLY 529600, ENT.S. CAGNY 511385, J.S. CAMBRON 512624, U.S. CAMON 501076, CANDAS ABC2F 553241, U.S. CARTIGNY-BUIRE 541579, SPORTING CLUB CAYOLAIS 560128, A.S. CERISY 549637, AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES 500949, ET.S. CHEPY 501143, A.S. CITERNES 527112, U. S. DE CLERY SUR SOMME 582530, CONTY LOEUILLY SP.C. 500379, U.S. CORBIE 500318, C.S. CRECY EN PONTHEU 521361, U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI 501063, AMICALE SPORTIVE DAVENESCOURT 552512, A.S. DOMART S/LA LUCE 533027, C. S. A. DE DOULLENS 581404, R.C. DOULLENS 500299, F. DREUILLOIS 548464, FOY.RUR. ENLEBELMER 525591, U. S. ESMERY HALLON 590279, F.C. ESTREES MONS 535349, A. ANC.ELEV. FEUQUIERES EN VIMEU 500895, U.S. FLESSELLES 520798, S.C. FLIXECOURT 500922, F.C. FRIREULLES 536003, U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN 500925, A.S. GAMACHES 512397, F.C. GROUCHES LUCHUEL 535351, HALLENCOURT A.C. 500937, U.S. HAM 500862, U.S. HANGEST EN SANTERRE 530316, U.S. HARBONNIERES 500883, A.S. HAUTVILLERS OUVILLE 532738, HEUDICOURT A. S. 590562, A. S. FOOTBALL HOMBLEUX 550546, AVENIR DE L'ETOILE 553719, O. LE HAMEL 544261, ENT. LE TITRE-SAILLY FLIBEAUCOUR 542780, ET.S. LICOURT 520252, U.S. LIGNIERES CHATELAIN 501051, ASSOCIATION SPORTIVE LONG 549824, A. LONGPRE LONG CONDE 590117, E.S. CHEMINOTS LONGUEAU 500887, A.S. MAISNIERES 519183, U.S. MARCELCAVE 501304, U.S. MARCHELEPOT 531565, F.C. MAREUIL CAUBERT 519694, SOCIETE SPORT. D'EDUC. PHYSIQUE MARTAINNEVILLE 580590, F.C. MEAULTE 533352, MERICOURT L'ABBE U.S. 546388, MERS A.C. 500878, J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT 582693, U.S. C. DE MOISLAINS F. 501045, OLYMPIQUE MOLLIENOIS 552841, O. DE MONCHY-LAGACHE 544889, MONTDIDIER A.C. 500526, S.C. MOREUIL 500876, A.S. DU PAYS NESLOIS 552089, U.S. NEUILLY L'HOPITAL 515009, AV. DE NOUVION EN PONTHEU 516981, F. C. NOYELLES SUR MER 563760, F.C. OISEMONT 508456, SP.C. DES TEMPLIERS 544263, ENT.C.A.F.C. PERONNE 500341, AM.S. PICQUIGNY 517351, F.C. PLESSIER 553694, POIX BLANGY CROIXRAULT F.C. 581180, F. C. PONT DE METZ 581499, S.C. PONT REMY 517696, A.S. PROUZEL-PLACHY 527513, U.S. QUEND 501264, A.S. QUERRIEU 527771, J.S. QUEVAUVILLERS 518314, F.C. LA MONTOYE 548891, A.S. RETHONVILLERS BIARRE MARCHE 536968, A.S. MUNICIPALE RIVERY 530320, U.S. ROISEL 501029, U.S. ROSIERES 501188, ROYE - DAMERY ENT. S. 581857, F. C. RUE-LE CROTOY 582694, RUMIGNY F.C. 533729, U.S. SAILLY SAILLISEL 525940, ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN 546389, R.C. SALOUEL 525943, A.S.L. SAVEUSE 531118, S.C. ST BLIMONT 512598, ENT.S. HARONDEL 518145, U.S.C. PORTUGAIS ST OUEN 524732, AV. CROISIEN 525386, F.C. LA CENTULOISE 501220, A.S. ST SAUVEUR 546973, F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD

515362, A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS 582380, A.S. VALINES 526487, ENT.S. VERS S/SELLE 525776, FOOTBALL CLUB DE VIGNACOURT 563553, A.S. VILLERS BRETONNEUX 501008, ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS 518118, A.S. VISMES AU VAL 531117, U.S. VOYENNES 518067, WOINCOURT DARGNIES AV. S. 581182, A.S. YVRENCH YVRENCHÉUX 537870, ETOILE VIMEUSIENNE (Gpt) 580663, UNION DE LA JEUNESSE D'AMIENS 560325.

Ouverture par le Président GLAVIEUX

Pour débiter, je tiens à remercier le CRCA BRIE PICARDIE pour la mise à disposition gracieuse de l'Auditorium pour cette AG.

Je tiens également à m'excuser pour l'attente à la table d'émargement pour prendre possession du boitier de vote.

Je salue Fernand DUCHAUSSOY, Cédric BETREMIEUX, Président du District des Flandres, et Michel CORNIAUX, représentant le District de l'Aisne, pour leur présence dans l'assemblée.

A la tribune, Mme Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de Sports, et Ms. Bruno BRONGNIART, Président de la LFHF, Pascal TRANQUILLE, Président Délégué du DSF, Didier BARDET, Secrétaire Général du DSF, Pierre LAVALARD, Trésorier Général du DSF, Hubert LEPERS, Commissaire aux comptes, et M. CHAIB Yassine qui représente la DDCS.

Je rappelle que c'est une AG qui proposera quelques votes sur des modifications applicables pour la saison 2020/2021, et comme promis les clubs ayant une équipe de jeunes (en 2018/2019) recevront un jeu de maillots.

Actuellement 140 clubs ayant émargé sur 178 convoqués, soit 78,65%, représentant 813 voix sur 917 soit 88,55%.

Le quorum étant atteint, je déclare l'Assemblée Générale 2019 ouverte.

NB : 3 clubs sont arrivés en retard et n'ont pu participer aux votes, ce qui porte à 143 le nombre de club ayant suivi l'AG.

Approbation du PV du 29/09/18

Quelques clubs émargent encore à cet instant, je vous propose donc de valider à mains levées le PV de l'Assemblée Générale du 29/09/18 puisqu'il n'y a pas eu d'écrit ni de remarques particulières.

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie de votre soutien.

Allocution du Président

Madame la Vice-Présidente du conseil départemental
Monsieur le Directeur départemental cohésion sociale
Monsieur le Président de la Ligue Hauts de France
Messieurs les Présidents de district
Monsieur le représentant du CRCA Brie Picardie
Mesdames et messieurs les Présidents
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je vous souhaite la bienvenue dans cet auditorium mis gracieusement à notre disposition par le CRCA Brie Picardie à qui nous adressons nos chaleureux remerciements.

C'est un retour aux sources, ce dont je me réjouis pour votre plus grand confort.

Merci à tous d'être au rendez-vous annuel du football amateur de la Somme.

Je ne saurai poursuivre cette allocution sans vous demander d'avoir une pensée émue pour tous les serveurs du football qui nous ont quittés durant cette saison. Merci

L'ordre du jour de notre assemblée, outre les sujets traditionnels que seront :

- Le rapport moral du secrétaire général, Didier Bardet.
- La présentation du compte de résultat et du budget prévisionnel par le trésorier, Pierre Lavalard.
- Les diverses modifications réglementaires qui seront présentées à votre vote pour application dès la saison 2020-2021.
- Nous terminerons par le cocktail dans la salle du 1^{er} étage.

Mais auparavant, je vais procéder à un tour d'horizon de l'actualité de notre discipline.

Je commencerai par l'Equipe de France Féminine et la Coupe du Monde Féminine qui a été plus qu'un succès médiatique.

Oui, le foot féminin a trouvé sa place, sa reconnaissance et si le résultat de nos BLEUES ne fut pas encore celui souhaité, nul doute que l'envie et les qualités qui les passionnent, que le travail entrepris au sein de nos clubs les récompenseront prochainement.

Au plan régional, nous pouvons nous montrer satisfaits du maintien en Ligue 1 de l'Amiens SC après des moments d'incertitude. Dommage que Christophe Pélissier n'ai pu poursuivre l'aventure, souhaitons bonne chance à son successeur.

Pour les clubs régionaux, ce fut une année d'apprentissage avec les clubs du Nord-Pas De Calais, une seule descente en District démontre que les niveaux vont mieux s'équilibrer.

Félicitations et encouragements aux clubs de district qui accèdent.

Le Président Bruno Brongniart continue de marquer de son empreinte les orientations des Hauts de France.

La fusion est maintenant opérationnelle, bien qu'il subsiste encore quelques réticences.

Hormis le grand déficit d'équipements, j'ai la certitude que chacun a compris l'intérêt de cette union voulue par l'Etat et qu'en définitive, il existe des idées et qualités communes qu'il faut mutualiser.

Quant à notre district, les résultats ont été à la hauteur de ce que l'on attend d'une compétition.

Le groupe à 14 de D1 est bien le vivier pour la Ligue.

Par contre, une grande réflexion s'impose pour les divisions de dernière série, pas si simple car c'est bien cette proximité rurale que nous souhaitons défendre et conserver.

Pour le chapitre licenciés, à savoir 22.000 à quelques unités près, et bien malgré une diminution chez les seniors, nous progressons de 2% (les meilleurs en ex Picardie) et près de 10% chez les filles.

Cette nouvelle augmentation chez les pratiquants et dirigeants, femmes et hommes, est rassurante pour la santé de notre football et on le doit essentiellement à votre travail et votre ténacité au sein de vos clubs. J'y associerai aussi celui réalisé par l'équipe technique et les diverses commissions d'animation et formation.

Chapitre finance, la rigueur appliquée depuis quelques années et la mise en place avec l'expert-comptable d'une analyse régulière, nous permet d'abonder vos besoins en équipements. Je laisse au trésorier les explications.

Par contre le conseil départemental pourrait s'aligner sur les chiffres de l'Aisne et de l'Oise qui font du sport une priorité : Oui notre football est un élément incontournable d'éducation, de santé, et d'environnement.

Quant à l'Etat, le CNDS étant repris par l'Agence du Sport, il a souhaité transférer aux Fédérations, la gestion des fonds dédiés.

Une bonne nouvelle nous est parvenue de la FFF, notre projet a été retenu et validé à hauteur de celui demandé alors que globalement au plan national, il y a une baisse de 20%.

Alors notre football serait-il aussi serein à entendre mes propos ??

OUI, s'il n'y avait pas un grand sujet : l'**INCIVILITE**.

Et le constat est amer : toutes les orientations de concertation, de prévention, restent insuffisantes.

La baisse des effectifs du corps arbitral en est la démonstration.

Les efforts constants de la commission des arbitres, les attendus de la commission de discipline ne réussissent plus à sensibiliser certains sur les terrains.

Certains comportements ne sont plus admissibles.

Le football étant un sport de plaisir, de fraternité, il conviendra d'appliquer avec toute la rigueur inscrite dans le code disciplinaire les décisions nécessaires envers ces individus qui ternissent l'image du football.

A la tête du football samarien depuis quelques années, c'est une fierté et un honneur de vous représenter, tant ce ballon m'apporte et à qui je me dévoue, en toute humilité.

Tout n'est pas si simple.

Je dois faire face à des mécontentements de certains qui se sentaient lésés.

Mais quand je regarde le dynamisme et le cœur que vous mettez, vous les bénévoles, je me dis que cela en vaut la peine.

Certes, le chemin est toujours semé d'embûches, mais toutes les actions que nous menons, Clubs et District, contribuent à enrichir le rayonnement de notre football.

C'est donc avec plaisir et fierté que je conclue mon discours en remerciant encore nos partenaires institutionnels, nos élus, membres de commissions, personnel technique et administratifs, arbitres aux missions délicates,

Et enfin vous, dirigeants de clubs

MERCI

Présentation des Nouveaux Statuts

Suite à l'Assemblée Fédérale du 08/12/18, les Statuts du District ont évolué, et nous devons vous présenter ces modifications, afin d'acter ces changements, et pour que ces statuts entrent en vigueur.

Je vous propose de regarder l'écran qui vous explique les changements essentiels à notre niveau (voir la diapo en Annexe 1).

Dès la semaine prochaine, les nouveaux statuts seront en ligne sur notre site internet.

Rapport du Secrétaire Général, Didier BARDET

Vous ne pouvez ignorer que depuis le début de cette saison la polémique fait rage sur le traitement à réserver aux supporteurs dans les stades ou des propos homophobes sont déversés. Ces propos font partie des trop nombreuses incivilités et violences que l'on rencontre dans le sport et peuvent revêtir plusieurs formes : sexisme, homophobie, violence envers les arbitres, racisme... mais ce n'est pas une fatalité. Le sport est et doit être avant tout vecteur d'éducation, de respect, de citoyenneté et de partage.

Il serait simpliste de penser que réprimer est la seule et bonne réponse aux actes d'incivilités. Il est nécessaire de prévenir, de sensibiliser et d'éduquer.

A maintes reprises, vous ne savez d'ailleurs plus combien de fois cela s'est passé. Un jour vous avez vu un individu uriner contre une façade, un autre jour vous avez vu quelqu'un jeter un papier par terre. Ce que vous savez, c'est que vous ne lui avez jamais rien dit. Vous avez passé votre chemin, peut-être en pensant : « Ce n'est pas mon affaire... ». Une autre fois, c'était sur le terrain de foot, lors d'une rencontre ; un jeune homme, charmant au demeurant, a eu un comportement violent sur le terrain. Cela a entraîné son exclusion. Personne ne lui a dit que son attitude était aux antipodes des valeurs que le club souhaitait promouvoir. Peut-être même a-t-on préféré reprocher à l'arbitre sa décision. Pourquoi ces comportements ? Les bonnes manières se perdraient-elles ? Aurait-on cessé d'inculquer aux plus jeunes les règles de la politesse, du respect et de la bienséance ?

Reconnaissons que le prétexte est facile. Savez-vous que nous sommes tous responsables, autant que l'auteur, de l'incivilité ? Des études montrent que les bons comportements dépendent de la réaction des citoyens devant les comportements déviants, si les personnes présentes expriment leur désapprobation l'individu adapte sa conduite. Cela a aussi valeur d'exemple pour tous les autres.

Pour autant la commission d'éthique constate que certains rapportent avec promptitude et force de détails les actes commis par d'autres alors même que ces mêmes actes commis par eux sont analysés avec la plus grande clémence. L'éthique ce n'est pas que pour les autres ...

La mobilisation naturelle de chacun est nécessaire pour s'opposer autant que faire se peut à ces comportements qui nuisent à notre sport.

Cette introduction pour rappeler l'importance du groupe dans l'approche contre les comportements parfois excessifs constatés sur le terrain mais aussi autour du terrain. Il est nécessaire que chacun, dirigeants, entraîneurs, joueurs, soient en capacité d'aborder cette épineuse question de la violence.

Comment ? Quels moyens ?

Lorsqu'ils intègrent une association, les bénévoles sont déjà riches de leurs expériences de vie ou de bénévolat personnelles. Avant les bénévoles apprenaient sur le tas. Aujourd'hui ça ne suffit plus. Le football évolue, les comportements évoluent, les exigences tant statutaires que gestionnaires sont telles que la formation devient une nécessité. La formation, en permettant l'acquisition de nouvelles compétences et le partage de nouvelles connaissances, a pour vertu de renforcer et de consolider la cohérence et la cohésion de l'équipe tout entière.

Cette formation doit être un outil au service du développement du bénévolat. Elle doit vous apporter un peu plus de connaissance et donc plus d'aisance pour remplir votre mission de bénévole.

Pour ce faire, la commission formation, présidée par Alain CRESSON, propose tout un panel de formation qui va de la connaissance du fonctionnement d'une association à la gestion des conflits en passant par l'encadrement d'équipes de jeunes. Tout le catalogue des formations, ainsi que les procédures d'inscription, sont visibles sur le site de la ligue des hauts de France. N'hésitez pas à vous rapprocher d'Alain pour toutes questions sur le sujet.

La commission de discipline, présidée par notre collègue, Jean-Marc MORTEL, a vécu une année très compliquée et s'inquiète de l'évolution des comportements qui n'ont pas lieu d'être sur les terrains. Là encore, beaucoup trop d'incivilités de joueurs, de dirigeants, d'éducateurs, voire même de Présidents envers les arbitres et les représentants du district. Plusieurs grosses sanctions ont été infligées : 1 an, 2 ans, 5 ans, 8 ans et même 10 ans de suspension. Les jeunes (13ans) ne sont pas épargnés par ces problèmes. Ne doit-on pas s'interroger sur le comportement de gamins de 11ans qui en viennent aux mains sur un terrain de football ? Heureusement ce n'est qu'une situation isolée mais elle interroge. Il est grand temps de se mobiliser pour enrayer ce phénomène sinon c'est notre sport qui, au final, verra sa notoriété et son attractivité faiblir, entraînant de facto une baisse des pratiquants.

Je félicite le travail de cette commission de discipline qui ne ménage ni sa peine ni les peines (c'est pour détendre), qui a dû se réunir une cinquantaine de fois dans l'année, dont 12 réunions avec auditions. 93 dossiers ont fait l'objet de demande de rapports. Soyez assurés qu'ils souhaiteraient se voir moins souvent.

Je souhaiterai évoquer le travail de la commission d'appel affaires générales. Cette commission, présidée par Pascal TRANQUILLE, a traité 15 dossiers. C'est peu au regard du nombre de dossiers traités en première instance par la commission sportive. De là à penser que la sportive rend des décisions justes ou tout le moins qui satisfont les plaignants, il n'y a qu'un pas. Merci pour le travail effectué par ces deux commissions.

Un petit focus sur le travail de la commission sport adapté, présidée par François CLERCQ. 4 actions en collaboration avec l'ARIES 80 (Association des Rencontres Inter Etablissements de la Somme) ont eu lieu. Ce sont 16 établissements médico sociaux qui ont co-organisé ces rencontres. Sur ces 4 journées, ce sont près de 200 jeunes qui ont pu pratiquer le football mais aussi participer à des ateliers pour une initiation à la pratique par des parcours d'habileté, de motricité et un quizz-jeu sur le football. Des journées bien remplies et fort appréciées placées sous le signe de la coupe du monde féminine. Remerciements à Angélique DANTIN et Julie TERNISIEN pour la qualité de leurs interventions à l'occasion de ces journées.

Puisqu'on évoque la technique je ne reprendrai pas la présentation faite par nos techniciens lors des réunions générales des sous districts. Ce serait redondant et fastidieux. Pour autant je souhaiterai insister sur tout le travail fait que ce soit pour la formation des cadres et notamment pour les modules jeunes (165 encadrants formés), les formations de certifications CFF1 et CFF2 (35 candidats inscrits) sans oublier le travail de détection et de sélection des U13, U14, U15 ainsi que les 739 jeunes joueurs qui sont passés par les centres de perfectionnement. Pour les détections, 50% de nos clubs (30% en moyenne au niveau national) ont envoyé des U13 et U14 à ces détections représentant à eux seuls un peu plus de 600 jeunes. Merci pour tout ce travail nécessaire.

Cette année nous avons innové en décidant d'un travail spécifique sur les clubs de D1. Cela faisait suite à 2 constats majeurs : La difficulté de nos clubs accédant en R3 à s'y maintenir et les problèmes disciplinaires rencontrés sur les terrains. Cette réflexion a été menée avec tous les acteurs officiant à ce niveau : Présidents, Délégués, coaches et arbitres. 4 réunions de travail en commission restreinte ont été organisées et une réunion plénière de retour des travaux s'est tenue le 31 aout dernier juste avant la reprise des championnats. Remerciements à tous ceux qui se sont impliqués dans ce travail.

Des pistes ont été évoquées dont notamment, à terme plus ou moins avancé, un encadrement de l'équipe D1 par au minimum un CFF3. Cela préparera ces équipes susceptibles d'accéder à la R3

de satisfaire à des exigences d'encadrement. Ont également été abordées les relations et modalités d'avant match entre délégué, arbitre coach et joueurs. Un protocole va être testé pour que ces modalités d'avant match impactent le moins possible la préparation des équipes. Enfin, la réintroduction de la charte dont l'application a été suspendue il y a 2 ans a été également évoquée sachant que vous, les clubs, avez répondu favorablement à plus de 70% à la pertinence de réintroduire cette charte. Un vote est d'ailleurs prévu sur ce sujet sachant que cette réintroduction ne pourra avoir lieu que lors de la prochaine saison.

Les réflexions posées lors de ce travail pourraient être transposées pour partie dans les autres divisions ces prochaines années. A voir, un bilan sera fait.

Je souhaite remercier l'ensemble des personnels du district pour le travail fourni mais également tous ceux qui, par leur investissement, ne comptent pas leur temps pour faire vivre toutes les commissions du district.

Enfin, je ne peux finir cette intervention sans féliciter chaleureusement le Président Glavieux qui s'est vu décerner le titre d'Officier des Palmes Académiques le 14 juillet dernier. Ce titre lui a été attribué non pas comme enseignant mais comme personne non enseignante ayant rendu des services éminents à l'éducation, notamment dans le football pour ce qui le concerne. Toutes nos félicitations Marcel.

Je termine cette intervention en vous souhaitant une excellente saison sur des terrains où l'engouement et la passion devront s'arrêter là où les comportements incivils pourraient commencer.

Merci de votre attention.

Intervention du Trésorier Général, Pierre LAVALARD :

Présentation des comptes de résultat à l'aide de la vidéo projection (*Tableau en Annexe 2, 2^{ème} colonne de chiffres*).

Demande à la salle s'il y a besoin de précision. Aucune demande.

Le bilan 2018/2019 est soumis au vote :

3.) Question 3 : Approuvez-vous le bilan Financier de la saison 2018/2019 ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	94,14%	594
Non	5,86%	37
Totaux	100%	631

Le bilan est validé à 94,14% des votants.

Rapport du Commissaire aux Comptes, M. Hubert LEPERS :

Présentation du rapport par Monsieur Hubert LEPERS, Commissaire aux comptes, repris ci-dessous :

In Extenso

SA In Extenso Picardie – Ile de France
53 avenue d'Italie
80090 AMIENS

Tél. : +33 (0)3 22 53 21 21
Fax : +33 (0)3 22 53 21 29
amiens@inextenso.fr
www.inextenso.fr

DISTRICT DE LA SOMME DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUTAIRE EN DATE DU 05 OCTOBRE 2019

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE (Extrait)

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels du District de la Somme de Football relatifs à la période du 1/7/2018 au 30/06/2019 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan : 674.837 €

Produits d'exploitation : 645.423 €

Excédent : 20.614 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice sont identiques à l'exercice précédent ce qui permet d'assurer la comparabilité des comptes annuels.

In Extenso

COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation nets se sont élevés globalement à 552 K€, contre 542 K€ lors de l'exercice précédent, soit une hausse peu significative de +10 K€ (+2%) :

- Produits liés à l'activité

Ils se composent essentiellement des recettes liées aux engagements des clubs, à la formation et aux amendes liées à la discipline : ils s'élèvent à 258 K€, en hausse de 7 K€.

- Subventions

Il s'agit :

Des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental pour 81 K€, stables par rapport à l'année dernière

Des subventions de la Ligue Hauts de France pour 132 K€, en augmentation de 6 K€ par rapport à l'année dernière du fait de la hausse de la subvention liée au « contrat objectif ».

Les charges d'exploitation nettes se sont élevées globalement à 536 K€, contre 506 K€ l'an dernier, soit une hausse plus significative de 30 K€ (+6%) :

- Les clubs ont été récompensés davantage sur cet exercice avec les achats d'équipements et de récompenses pour un montant de 99 K€, en hausse de 11 K€.
- Un partenariat a été conclu avec une société pour permettre la mise à disposition de terrain Indoor notamment pour la période hivernale, soit une dépense de 10 K€.
- Les charges de personnel nettes des mises à disposition et prise en charge par la FFF et la ligue s'élèvent à 219 K€, en hausse de 7 K€.
- Les autres frais de fonctionnement (entretien, frais administratifs, frais de déplacement, honoraires,...) s'élèvent à 208 K€ et sont maîtrisés en hausse de 3 K€ par rapport au 30 juin 2018.
- Les dotations aux amortissements et provisions sont stables et s'élèvent à 17 K€.

Compte tenu des éléments précités, le résultat d'exploitation se traduit par un excédent de + 16 K€ contre un excédent de + 36 K€ pour l'an dernier, soit une diminution de -20 K€.

In Extenso

Le résultat financier est positif avec un excédent de +3 K€ contre +13 K€ pour l'exercice précédent. En effet, lors de l'exercice précédent, il avait été procédé à la cession des valeurs mobilières de placements suite à la clôture des comptes du Crédit Coopératif ayant dégagé des plus-values pour un montant de 14 K€.

Le résultat exceptionnel se traduit par un excédent de +1 K€ sans éléments significatifs contre une charge nette de 30 K€ lors du dernier exercice (pour rappel, il avait constaté sur cet exercice pour la 1ère fois une provision indemnité de départ en retraite).

Le résultat net de l'exercice est stable avec un excédent de +21 K€ vs 20 K€ pour N-1.

Analyse du Bilan au 30/6/19

Hauts de Bilan

Le fonds de roulement de l'association qui représente l'excédent des ressources stables (fonds propres et provisions) sur les besoins stables (actifs immobilisés composés de l'immeuble du siège social essentiellement) s'élève à 482 K€ en hausse de 35 K€ due :

- A l'excédent de l'exercice de 20 K€
- Aux dotations aux amortissements et provisions de l'exercice de 15 K€ qui constituent des charges ne donnant pas lieu à un décaissement.

Il n'a pas eu d'investissement sur l'exercice.

Ce fonds de roulement a pu être constitué grâce à l'acquisition de l'immeuble du siège social du District qui est à la clôture de l'exercice amorti sur le plan comptable à 92% (valeur nette comptable de 35 K€) et totalement amorti sur le plan financier (emprunt totalement remboursé).

Bas de Bilan

Le besoin en fonds de roulement qui représente l'écart entre les créances d'exploitation (créances dues par les clubs, subvention à recevoir,...) et les dettes d'exploitation (dettes dues aux fournisseurs, aux organismes sociaux, ...) est négatif de 78 K€ : il s'agit donc d'un excédent en fonds de roulement qui génère une ressource de trésorerie en légère hausse de 8 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Il n'a pas d'éléments significatifs à signaler concernant le recouvrement des créances et le délai de paiement des fournisseurs ou l'existence de litiges.

In Extenso

Trésorerie nette

La trésorerie nette à la clôture de l'exercice s'élève à 560 K€ en hausse de 43 K€ : elle est la résultante du fonds de roulement de 482 K€, en hausse de 35 K€, et de l'excédent en fonds de roulement de 78 K€ en hausse de 6 K€.

Synthèse

La structure financière de l'association est solide et s'est maintenue sur l'exercice du fait d'un compte d'exploitation légèrement bénéficiaire.

Il convient de maintenir cette politique volontariste de maîtrise des coûts de fonctionnement, nécessitée par les incertitudes relatives à la pérennité des subventions et à la réalisation de recettes liées à la discipline des clubs.

La maîtrise des coûts proposée dans le cadre du budget présenté par votre trésorier apparaît comme le seul moyen de maintenir des résultats équilibrés dans ce contexte.

Hubert LEPEERS



Expert-comptable associé

Budget Prévisionnel par le Trésorier Général, Pierre LAVALARD :

Pierre LAVALARD, Trésorier Général, reprend les lignes et chapitres déjà commentés.

Un total de 597.100 € pour 2019/2020 contre 618.623 € en 2018/2019. (Voir tableau annexe 2, 1^{ère} colonne de chiffres).

- **Question de M. Gilles CANAL, de l'AS YVRENCH** concernant la possibilité pour une association d'établir un prévisionnel présentant un excédent en fin de saison.
Le Commissaire aux Comptes lui répond que c'est effectivement légal et possible.

Le prévisionnel 2019/2020 est soumis au vote :

4.) Question 4 : Approuvez-vous le budget Prévisionnel 2019/2020 ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	82,44%	582
Non	17,56%	124
Totaux	100%	706

Le Prévisionnel est validé à 82,44% des votants

Vote sur l'affectation de l'excédent de produit sur 2019/2020

Les explications sont données par le Commissaire aux comptes.

L'affectation de l'excédent de produit sur la saison 2019/2020 est soumise au vote :

5.) Question 5 : Approuvez-vous l'affectation de l'excédent de produits sur 2019/2020 ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	89,55%	634
Non	10,45%	74
Totaux	100%	708

L'affectation de l'excédent sur 2019/2020 est validée à 89,55% des votants.

Modification de l'article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins

Présentation faite par Philippe FOURE, Président de la Commission des Jeunes du District de la Somme.

Il revient sur les difficultés de nombreux clubs durant la saison 2018/2019 concernant l'obligation minimale d'équipes de jeunes de la D1 à la D4, ainsi que sur les demandes de certains pour intégrer les U9 dans les équipes de jeunes prises en considération.

Ce règlement a pour but de pérenniser le club, mais également permettre à ceux voulant évoluer en Ligue (R3 et au-dessus) de se préparer correctement et de ne pas être pris au dépourvu le moment venu... Ce qui induit des obligations fortes en D2 et D1, mais qui sont toutefois moins strictes que lors de sa mise en application il y a plusieurs années.

Il présente donc la proposition avalisée par le Comité Directeur de considérer 1 seule équipe U9 comme équipe de Jeunes uniquement pour la D3 et la D4 sous conditions (voir Annexe 3).

La Modification de l'article 12 du Règlement des Championnats seniors masculins est soumise au vote :

6.) Question 6 : Approuvez-vous les modifications apportées à l'article 12 du Règlement des Championnats pour une application Saison 2020/2021 ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	85,44%	587
Non	14,56%	100
Totaux	100%	687

Les modifications de l'article 12 sont validées à 85,44% des votants.

Valorisation des Bénévoles

Le Secrétaire général, Didier BARDET, commente le parcours des récipiendaires en Bronze et en Argent qui reçoivent leur distinction des mains des représentants du Comité Directeur.

Le Président BRONGNIART, accompagné de Monsieur Fernand DUCHAUSOY, Membre Honoraire de la LFHF et ancien Président de la FFF, présenteront les médaillés d'Or, avant de leur remettre les médailles.

Médaillés de BRONZE :

AMIENOIS, Monsieur CANDAS Pascal, RC DOULLENS
AMIENOIS, Monsieur MOUQUET Hervé, AS TALMAS FIENVILLERS
AMIENOIS, Monsieur MAUFROY Reynald, US DVBA
AMIENOIS, Monsieur FALISSE Frédéric, OL LE HAMEL
AMIENOIS, Madame FLAMENT Franck, US AILLY SUR SOMME
AMIENOIS, Monsieur HENIQUET Jérôme, CSA MONTIERES
PONTHIEU, Madame DEVAUCHELLE Catherine, AV L'ETOILE
PONTHIEU, Madame VERDUN Martine, FC MAREUIL CAUBERT
PONTHIEU, Monsieur STRAVIUS Dominique, AV NOUVION EN PONTHIEU
SANTERRE, Monsieur MOREL Frédéric, AAE CHAULNES
SANTERRE, Monsieur THIEBAUT Nicolas, US ESMERY HALLON
SANTERRE, Monsieur POILLY Christian, AC MONTIDIER
VIMEU, Monsieur CLEMENT Thierry, USNF
VIMEU, Monsieur ROUSSEL Jacky, TEMPLIERS OISEMONT
VIMEU, Monsieur COMBES Eric, WDAS
ARBITRE Monsieur NASSAH Mehdi, CAS

Médaillés d'ARGENT

AMIENOIS, Monsieur PETIT Francis, FC GROUCHES LUCHUEL
AMIENOIS, Monsieur ANDRIEUX Williams, AS QUERRIEU PONT NOYELLES
AMIENOIS, Madame GILLMEISTER Marie Edith, FR AILLY SUR NOYE
AMIENOIS, Madame DANTIN Muguette, AMIENS ESP PIGEONNIER
PONTHIEU, Monsieur GRAINDOR Gilles, SC ABBEVILLE
PONTHIEU, Madame LEGRIS Florence, AS YVRENCH
SANTERRE, Monsieur TOQUET Christian, ALBERT USOAAS
SANTERRE, Monsieur DOUAY Gilbert, ES LICOURT
VIMEU, Madame JACQUES Daniel, AAE FEUQUIERES
VIMEU, Madame LOCQUET Marylise, FC FRIREULLES
TECHNIQUE, Monsieur LUCQ Simon, AMIENS SC
ARBITRE, Monsieur SAGNIER Laurent, CAS

Médaillés d'OR

AMIENOIS, Madame DELATTRE Françoise, ESC LONGUEAU
AMIENOIS, Monsieur RANSON Gyslain, SC BERNAVILLE PROUVILLE
PONTHIEU, Monsieur DUMINIL Alain, FC VALERICAIN
SANTERRE, Monsieur DUCROCQ Alain, US MARCHELEPOT
VIMEU, Monsieur TAVERNIER Jean Pierre, Commission des jeunes

Examen des vœux :

Le Président GLAVIEUX revient sur les vœux reçus et étudiés lors de la réunion du Bureau du Comité Directeur du 16/09/19 et fait lecture des conclusions :

« 1 : AS MENCHECOURT ABBEVILLE :

Il s'agit d'une suite de questions.

- *Concernant les féminines, une réunion a eu lieu au sein du District le 09/09/19 pour évoquer les orientations et différentes formes de pratiques des féminines jeunes et seniors, le club était absent excusé sans question particulière.*
- *Pour ce qui est de la parole donnée aux dirigeants lors des différentes réunions du District, il est regrettable que le président du club ne soit pas intervenu lors de la RG Jeunes à Ailly Sur Somme et que le club ait été absent lors de la réunion du Ponthieu. La parole est systématiquement donnée à celui qui le demande.*
- *Pour les licences, cela n'est pas de la compétence du District même si les élus remontent les informations transmises par les clubs.*
- *Concernant les bons de formation, il s'agit d'une aide (via le FAFA) à l'ensemble des clubs pour diminuer les coûts de formation et ses orientations sont données par la FFF.*
- *A propos du règlement sur les arrêtés municipaux votés en AG de la LFHF, l'application sera faite en District puisque les Règlements Généraux de la LFHF sont applicables à l'ensemble de ses districts sauf disposition particulière. L'article 14 du règlement des Championnats Seniors du DSF est assez explicite à ce niveau et a été validé par les clubs lors de l'AG du DSF du 29/06/18.*

2 : CSA DOULLENS :

Pour le futsal féminin, un championnat hivernal a été mis en place depuis quelques années mais le manque de salle mis à disposition est un frein aussi bien au niveau des garçons que des féminines.

Le développement de la pratique jeunes se heurte au même problème mais également du peu de sollicitation et d'engouement des clubs.

Le constat du manque d'équipes en seniors masculins est criant, et malgré diverses demandes, aucun investissement des dirigeants des clubs futsal pour intégrer la Commission idoine afin de faire évoluer cette pratique.

3 : AMIENS DZFC :

Pour le nombre de remplaçants en seniors, il s'agit d'un point réglementaire fédéral que les instances régionales et départementales doivent suivre.

4 : FC LE PLESSIER : hors délais.

5 : AS MAISNIERES :

A/ Réforme de l'article 12 : le point avait déjà été étudié par Mr Fouré qui va proposer une évolution significative lors de l'AG pour les clubs évoluant en D3 et D4.

B/ Pour le Statut arbitrage : Il s'agit d'une réglementation fédérale qui ne peut être soumise à dérogation tel que proposé. »

Il s'en suit un débat avec des questions de :

- **AS MENCHECOURT ABBEVILLE** : Mme Virginie SINOQUET au sujet des féminines et le manque de mise en avant.
Réponse du Président GLAVIEUX : la Commission Féminines Départementale est en adéquation avec les directives fédérales.
La saison 2018/2019 a vu une augmentation significative du nombre de licenciées, avec une participation accrue des parents aux activités mises en place lors des nombreux rassemblements effectués cette saison par la CDF.A.
Il rappelle également le stage à Saint Sauveur pour les U12/U13, la visite du Centre de LIEVIN avec une séance d'entraînement sur ces installations, les places offertes pour la Coupe du Monde Féminines à tous les clubs ayant des équipes féminines, les ramasseuses de balle et porte bâche pendant la Coupe du Monde, le championnat Futsal Hivernal pour les U16F et les seniors Féminines....Le travail en direction des féminines est donc développé et varié.
- **FC AILLY SUR SOMME** : Question sur le délai de délivrance des licences mutations.
Réponse du Président BRONGNIART : Pour les mutations, il y a des délais qui peuvent varier selon les accords ou refus du club quitté, tout en sachant que le service des licences restera intransigeant sur les pièces obligatoires demandées.
- **ES LE TITRE SAILLY FLIBEAUCOURT** : Inscription aux formations. Uniquement en ligue selon les directives fédérales que ce soit pour les dirigeants ou les cadres.
- **AS QUERRIEU PONT NOYELLES** : Demande une meilleure coordination des dates de réunion en début de saison.
- **AMIENS DZFC** : Pose la question au Président BRONGNIART pour un plus grand nombre de remplaçant en championnat.
Comme rappelé, c'est une réglementation fédérale.

Présentation de la Charte de l'Ethique et vote pour application dès 2020/2021 :

Pascal TRANQUILLE, Président délégué du DSF, fait un bilan de la saison écoulée (*Annexe 4*) et présente les avantages et l'intérêt de réactiver la Charte du Fair-Play comme demandé et proposé par les clubs lors des réunions de travail de la D1 Seniors.

L'application de la Charte de l'Ethique pour 2020/2021 est soumise au vote :

7.) Question 7 : Approuvez-vous la mise en application de la Charte Fair-Play pour la saison 2020/2021 tel que présentée ? (Choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	63,73%	455
Non	36,27%	259
Totaux	100%	714

L'application de la Charte de l'Ethique pour 2020/2021 est validée à 63,73% des votants.

Présentation du Statut des Educateurs avec obligation d'encadrement pour application dès 2020/2021 :

François CLERCQ, Président de la Commission technique, présente la proposition issue des groupes de travail des clubs de D1 et informe les clubs des avantages de la formation des entraîneurs (*Annexe 5*)

Il est précisé aux clubs que toutes formations entreprises cette saison pour les clubs de D1 et de D2 concernés par cette obligation, en cas de validation par l'AG, seront prises en charge par le District.

Le Statut des éducateurs est soumis au vote :

8.) Question 9 : Approuvez-vous la mise en application du Statut des Educateurs pour la saison 2020/2021 tel que présenté ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	68,89%	476
Non	31,11%	215
Totaux	100%	691

Le Statut des Educateurs est validé à 68,89% des votants.

Allocutions des Personnalités :

Monsieur Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue des Hauts de France :

Monsieur BRONGNIART se dit heureux de participer à cette assemblée constructive.

Il évoque la délivrance des licences et informe les clubs qu'une licence sur six est rejetée. Il confirme la rigueur de rejet par un manque ou une insuffisance de documents.

Il félicite le Président et le Trésorier du DSF pour les finances très saines.

Concernant le Centre Technique, la mise à disposition aura bien lieu lors du 1^{er} trimestre 2020, il en profite pour remercier le Conseil Départemental pour la subvention allouée au projet.

Il évoque les difficultés de recrutement d'arbitres, qui est malheureusement un phénomène national.

Il termine en souhaitant à tous une bonne saison.

Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, Chargé des Sports du Conseil Départemental :

Mme HOLLEVILLE commence par excuser Monsieur SOMON Laurent, Président du CD 80, pour son absence.

Elle revient ensuite sur la remarque du Président GLAVIEUX qui souhaite une augmentation des subventions pour le District et les clubs. 190.000,00 € sont consacrés pour le football (1^{ère} discipline) et regrette que seulement 106 clubs ont fait une demande de subvention de fonctionnement.

Elle rappelle qu'il existe 3 appels à projets : Handicap – Santé – Solidarité

Elle se félicite également du Centre Technique à Amiens qui sera bientôt actif.

Elle félicite les bénévoles médaillés.

Elle termine par souligner l'existence d'aide départementale pour l'achat de matériel au profit des associations, et souhaite une bonne saison à tous.

Monsieur Yassine CHAÏB, représentant de la DDCS 80 :

CHAMPIONNAT VETERANS

CHAMPION

US CAMON

CHAMPIONNATS DISTRICT JEUNES

U18

CHAMPION U18 D1

FC PBC 1

CHAMPION U18 D2

AMIENS CSA MONTIERES 1

U16 Féminines à 8

CHAMPION U16F

AJF VIMEU 1

U16

CHAMPION U16 D1

FC AILLY SUR SOMME 1

U15

CHAMPION U15 D1

SC ABBEVILLE 1

CHAMPION U15 D2

ES SAINS ST FUSCIEN 1

CHAMPION U15 D3

ALBERT USO 1

U14

CHAMPION U14 D1

AMIENS FC PORTO 1

U13

CHAMPION U13

Challenge JM. LEFEVRE

AMIENS SC 1

CHAMPION U13 D2

AMIENS SC 2

CHAMPION U13 D3

CS CRECY EN PONTHEIU

CHAMPION U13 D4

US ROISEL

COUPES DE LA SOMME JEUNES

U18	<u>US FRIVILLE ESCARBOTIN 1</u>	Finaliste	FC AILLY SUR SOMME 1
U15	<u>RC AMIENS 1</u>	Finaliste	CAMON US 2

COUPES DE LA SOMME SENIOR

SOMME (CRCA)	<u>FC LA MONTOYE</u>	Finaliste	AMIENS ESP PIGEONNIER 1
DISTRICT	<u>CAMON US 2</u>	Finaliste	HARONDEL 1

FEMININES

SOMME à 11	<u>AMIENS SCP</u>	Finaliste	AMIENS FC PORTO
SOMME à 7	<u>ABBEVILLE MENCHECOURT</u>	Finaliste	ABC2F

FUTSAL

SOMME	<u>MONTDIDIER FUTSAL</u>	Finaliste	ES SAINS ST FUSCIEN
-------	--------------------------	-----------	---------------------

VETERANS - Foot Loisirs

GILLES MARQUETTE
MICHEL BONNIERE

US CAMON
AMIENS FC SIP

Finaliste
Finaliste

AMIENS AC
ESC LONGUEAU



**Challenge Fair-Play
Tableau Final**

2018/2019

D1 - Poule Unique	AS VILLERS BRETONNEUX	36	AS VILLERS BRETONNEUX
D2 - Groupe A	SC FLIXECOURT	34	ES SAINS/SAINT FUSCIEN
D2 - Groupe B	ES SAINS/SAINT FUSCIEN	28	
D3 - Groupe A	CS CRECY	22	USO ALBERT 2
D3 - Groupe B	RC AMIENS 2	20	
D3 - Groupe C	USO ALBERT 2	18	
D4 - Groupe A	AS VISMES AU VAL	18	AS VISMES AU VAL
D4 - Groupe B	FC AILLY/VAUCHELLES	19	
D4 - Groupe C	AMIENS PFC	22	
D4 - Groupe D	FR ENGLEBELMER	25	

CHALLENGE Y. FERRARETTI	
1. RIVERY ASM	306.00 Pts
2. Saint VALERY Baie FC	301.50 Pts
3. AMIENS Pigeonnier	287.65 Pts
4. TALMAS P / FIENVILLERS AS	287.40 Pts
5. CORBIE Us	268.40 Pts
6. SAILLY SALLISSEL	252.00 Pts
7. OISEMONT FC	250.80 Pts
8. DAOURS US	249.30 Pts
9. SALOUEL RC	249.15 Pts
10. CONTY LOEUILLY SC	249.00 Pts

Clôture de l'Assemblée Générale

Clôture de l'Assemblée Générale par le Président GLAVIEUX qui invite l'ensemble des personnes présentes à venir partager le verre de l'amitié.

Le Président : Marcel GLAVIEUX

Le Secrétaire Général : Didier BARDET

Clubs absents :

Il est rappelé que les clubs ont l'obligation d'être présent à l'Assemblée Générale annuelle du District Somme.

Excusés :

ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAUSSEE - TIRANCOURT 564099,
AS GLISY 525647, 105€
A.S. MAUREPAS 529846, 15€
U.S. VRON 527289, 15€

Clubs absents, amende de 15€ par nombre de voix :

FUTSAL MARIVAUX AMIENS 580533, 15€
AMIENS ETOUVIE FUTSAL 590606, 15€
LA NEW TEAM FUTSAL 582046, 15€
REAL FUTSAL CLUB AMIENOIS 580997,15€
STE IMMOBILIERE PICARDE F.C. 615238, 30€
O. BELLOY S/SOMME 536000, 30€
BOVES S.C. 581566, 45€
CARDONNETTE F. 539215, 30€
FUTSAL C. CAYEUX 550538, 45€
A. C. DE DOMART EN PONTHEIU 582545,15€
O. EAUCOURT 525939, 60€
U. S. NIBAS FRESSENEVILLE 550290, 135€
A.S. GAPENNES 531113, 15€
F.C. GRAND LAVIERS 550933, 60€
F. C. VAL DE NIEVRE 581894, 30€
A.S. HUPPY 516537, 15€
FOY.RUR. MILLENCOURT EN PONTHEIU 531915, 30€
A.S. NAMPS MAISNIL 552164, 30€
A.S. QUESNOY LE MONTANT 521014, 60€
A.S.FOY.RUR. RIBEMONT MERICOURT 512855, 60€
AM. ANC.ELEVES VILLERS BOCAGE 518776, 75€
C.O. WOIGNARUE 502023, 45€

ANNEXE 1 :



Assemblée Générale 2019



Des Clubs du District de la Somme de Football

Points essentiels apportés aux nouveaux Statuts :

- **Article 9 : Membres :**
 - Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire (les « Clubs »).
Le Siège social correspond au lieu où se déroule l'activité sportive effective de l'association.

- **Articles 13 et 14 Comité de Direction et Bureau :**
 - Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par voie de visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.

- **Article 14, Bureau :**
 - Le Bureau peut établir son propre règlement de fonctionnement. Il doit être approuvé par la majorité des membres titulaires qui le composent.
Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.

- **Article 19 : Modification des Statuts du District :**
 - Toute modification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou du quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. Elle doit au préalable être soumise à la F.F.F. pour vérification de sa conformité aux statuts-types.
Toutefois, les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale du District. Elles sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, présentées et commentées aux membres

ANNEXE 2

BUDGET DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SOMME 2018/2019

DESIGNATION	BUDGET 2019/2020	30/06/2019 REALISE	30/06/2018 REALISE
Ventes tickets club du district	3 800	3 841	3 945
Ventes tickets minimum imposés au club du district	6 000	6 571	5 787
Ventes tablettes	-	20	3 200
Contribution club participation forfaitaire	5 300	5 302	6 490
Ristournes sur licences Ligue hauts de France	74 000	74 727	73 647
Dossiers disciplines et amendes facturées au Club	140 000	140 429	135 320
Engagement championnat et coupes Club District	77 000	77 275	77 937
Recettes matchs finale coupe et homologation tournoi	1 000	737	2 182
Stages arbitres	3 500	4 037	3 312
Stages initiateurs/Bons de formation	11 500	11 645	10 786
Indemnité préformation FFF	10 700	10 728	8 626
Subvention Conseil Général	16 000	16 000	16 000
Subvention CNDS	50 000	50 500	50 300
Subvention directe Ligue Hauts de France	50 000	50 000	50 000
subvention emploi Ligue hauts de France	42 000	42 000	42 000
Contrat objectif Ligue Hauts de France	37 000	40 636	34 968
Remboursement FFF salaires CTD Disposition FFF		28 662	28 573
Remboursement Ligue Hauts de France salaires CTD	44 000	44 000	44 000
Remboursement FFF salaires FAFA CDFA	20 000	20 000	19 000
Autres produits divers, indemnité Journalière et Dons	8 700	8 692	8 787
Produits financiers	2 000	3 435	14 585
TOTAL DES PRODUITS DU DISTRICT DE FOOTBALL	602 500	639 237	639 446
ACHATS D EQUIPEMENTS ET RECOMPENSES CLUBS	90 000	98 904	87 638
ABONNEMENTS	500	448	428
EAU	400	367	291
ELECTRICITE ET GAZ	5 000	4 938	4 149
FOURNITURE DE BUREAU, PRODUIT ENTRETIEN, PETIT MATERIEL	5 000	6 166	2 401
IMPRIME	1 000	356	
LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR		734	6 816
LOCATION CENTRALE TELEPHONIQUE	1 900	1 865	1 865
LOCATION PHOTOCOPIEURS	9 100	9 059	12 849
ENTRETIEN BATIMENT ET ESPACES VERTS	5 000	5 984	4 481
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	2 300	2 326	1 036
ASSURANCES	2 300	2 298	2 190
STAGES TECHNIQUES INITIATEURS	9 500	11 261	9 122
FRAIS DE DETECTIONS/SELECTIONS + DEPLACEMENTS	1 500	2 152	752
FRAIS MISE A DISPOSITION PERSONNEL LFHF	-		8 085
-SPORTS ETUDES	4 000	3 463	4 083
ACTION POUR LES JEUNES	1 600	1 528	1 637
PARTENARIAT SALLE DE SPORT	7 000	9 600	
HONORAIRES PAIES	2 900	2 948	2 676
HONORAIRES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES	36 000	36 000	36 000
DEPLACEMENTS TOUTES COMMISSIONS MISSIONS ET RECEPTIONS	80 000	79 292	81 530
AFFRANCHISSEMENTS ET DIVERS	1 700	1 304	1 946
TELEPHONE	7 000	6 875	7 331
TAXES SUR SALAIRES			-
FORMATION CONTINUE	1 600	2 874	1 590
TAXE FONCIERE	3 800	3 788	3 729
SALAIRES BRUTS	210 000	213 371	201 259
Charges sociales patronales	83 000	84 391	85 744
Dotations aux amortissements des immobilisations	12 000	11 927	16 980
Provision/créances club en liquidation saison 2018/2019	5 000	4 349	
Autres charges diverses	6 500	6 574	1 594
provision/IFC retraite	1 000	3 074	29 626
Frais bancaires	500	406	1 242
TOTAL CHARGES DISTRICT DE FOOTBALL	597 100	618 623	619 071
			-
RESULTAT COURANT ANNUEL	5 400	20 614	20 375

ANNEXE 3 :

Modifications Apportées à l'article 12 des Règlements des Championnats Seniors du District de la Somme de Football :

En préambule, sont considérées comme équipes de jeunes, les catégories U10 à U18 pour les garçons ou pour les filles.

Les ententes compteront pour une équipe uniquement dans les catégories U10 à U18 masculines et féminines (pour chaque club composant l'entente) sous réserve d'avoir le nombre de joueurs minimum requis soit :

- 4 joueurs pour les compétitions à 7 ou à 8
- 6 joueurs pour les compétitions à 11

Avec quelle que soit la compétition concernant l'entente, l'obligation de participation à l'intégralité de la compétition.

Pour la D1 et la D2 : aucune modification

Obligation de présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculines ou féminines)

Pour la D3 :

Obligation de présenter 3 équipes : 1 équipe seniors et 2 équipes de jeunes (masculines ou féminines)

Proposition de MODIFICATION :

Une équipe U8-U9 **au maximum** pourra être considérée comme équipe de Jeunes aux conditions définies ci-dessous comme pour la D4.

Pour la D4 :

Obligation de présenter 2 équipes : 1 équipe seniors et 1 équipe de jeunes (masculine ou féminine)

Proposition de MODIFICATION :

Une équipe U8-U9 pourra être considérée comme équipe de Jeunes aux conditions suivantes :

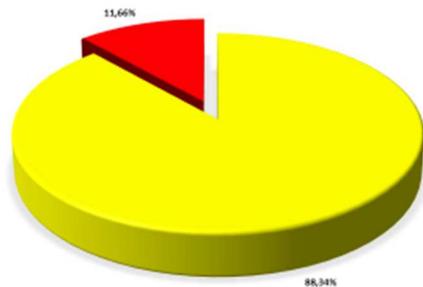
- Avoir au minimum 5 licenciés dans les catégories U8-U9 au plus tard au 31 janvier de la saison de référence
- Ne pas être en entente dans la catégorie U8-U9
- Etre présent aux journées spéciales (Rentrée du Foot – Journée Nationale)
- Avoir participé au moins à 75% des plateaux programmés par le District
- Avoir transmis toutes ses feuilles de plateaux

ANNEXE 4 :

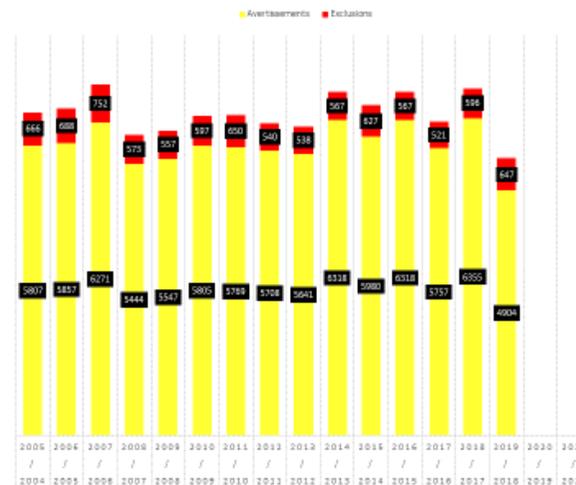


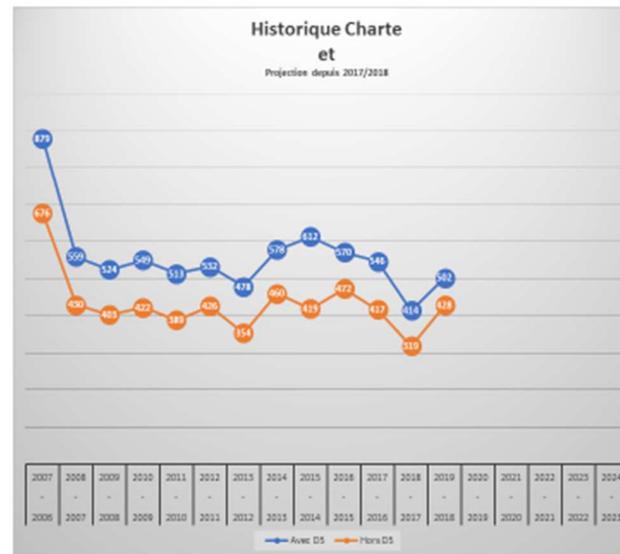
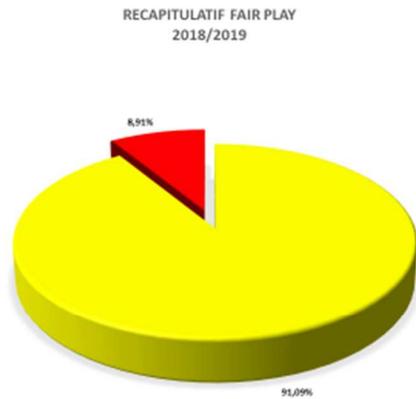
D1	D2	D3	D4
POULE UNIQUE	GROUPE A	GROUPE A	GROUPE A
FC SAINT VALERY 13	SC FLUXECOURT 13	CS CRECY 9	US ABBEVILLE 2 5
AMIENS AC 3 13	US ABBEVILLE 16	ASIC BOUTTENCOURT 11	AS CITERNES 5
	GROUPE B	GROUPE B	GROUPE B
	ES SAINS/SAINT FUSCIEN 8	RC AMIENS 2 8	FC SAINT RIQUIER 2 6
	AMIENS PIGEONNIER 9	SC CONTY/LOEUJILLY 2 9	US NEUILLY L'HOPITAL 8
		GROUPE C	GROUPE C
		US MARCHEPOT 7	US DAOURS 2 6
		US SAILLY SALLUSEL 10	AMIENS PFC 7
		AS CERISY 10	AS QUERRIEU 2 7
			GROUPE D
			FR ENGLEBELMIER 9
			US ROISEL 10
			US ROSIERES 2 10
			ASP NESLOIS 3 10

RECAPITULATIF DISCIPLINE
2018/2019



EVOLUTION AVERTISSEMENTS EXCLUSIONS





Un constat partagé

Une charte

- permet de réguler les comportements

Un travail collectif, transversal et participatif

Une préconisation du groupe de travail D1

- proposer une nouvelle charte

Un sondage auprès des clubs

- avis favorable à 75 %

Une proposition concrète

La Commission d’Ethique propose une charte

- sur les rencontres championnat les avertissements 1 point, les exclusions 3 points
- Un point malus par tranche de 10 points discipline

Conclusion

Une décision

- Oui
- Non

ANNEXE 5 :

DOMAINE DES EDUCATEURS :

L'obligation d'encadrement technique pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum.

L'entraîneur principal a la responsabilité de l'équipe.

1. OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONAL, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR

Les clubs qui participent aux championnats D1 ou D2 doivent établir pour l'entraîneur principal de chaque équipe concernée une Licence Technique Régionale, Educateur Fédéral ou Animateur (selon le diplôme)

2. OBLIGATION DE DIPLOMES – SENIORS

- **Championnat D1** : au minimum un AS ou un CFF3

Présence à la réunion technique en début de saison de l'entraîneur principal de l'équipe concernée.

Les Clubs accédant au Championnat D1 auront 2 saisons pour satisfaire à cette obligation (sauf en cas de changement d'entraîneur principal)

- **Championnat D2** : au minimum le Module de Formation Séniors

3. OBLIGATION DE DIPLOMES

Le club devra désigner son entraîneur principal pour chacune des équipes avec une saisie dans FOOTCLUBS.

Les clubs devront être en règle au plus tard le 15 Novembre pour les Séniors.

Passée cette date, la Commission Départementale du Statut des Educateurs, adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 30 jours.

En cas de non-respect de cette obligation, une sanction sportive d'un retrait d'un point par match disputé en infraction interviendra sans avertissement

Dans le cas où l'entraîneur principal d'une équipe à obligation se verrait infliger une suspension de plus de 8 matchs, le club concerné serait dans l'obligation de le remplacer par un autre éducateur ayant à minima le Diplôme ou Module requis.

4. ORGANE DE SUIVI

Création d'une Commission Départementale des Statuts des Educateurs pour assurer un suivi et des présences des entraîneurs sur le banc lors des matchs

5. PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHE

Les entraîneurs doivent être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnat ou coupes).

Leur nom devra figurer sur la feuille de match informatisée ou papier.

Les clubs sont tenus d'avertir par écrit la Commission Départementale du Statut des Educateurs, des absences de leurs entraîneurs.

L'équipe Séniors D1 ou D2 se verra retirer 8 points au classement à la fin de saison si l'entraîneur de l'équipe titulaire du Diplôme ou du module précité n'a pas effectué plus de 70% des matchs.

Le présent règlement prendra effet pour la saison 2020-2021.

Lors de la saison 2019-2020, le DSF remboursera la formation organisée par le DSF à tout entraîneur principal des clubs de D1 et D2 concerné par cette obligation.